



# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE**  
Place de l'église  
03150 RONGÈRES

Tél. : 04.70.45.06.95  
Fax. : 04.70.45.62.15

**N° 2010-11-03**

L'an deux mil dix, le **05 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGERES, légalement convoqué le *vendredi 29 octobre* s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Daniel ALLEGRE**, Maire.

**Etaient présents :**

CHIGNOL Lionel, MAITRE Michel, POURVOYEUR Stéphane, POIGNE Hervé, SOITEL Georges, de CHAVAGNAC Isabelle, PISSOCHET Olivier, VERON Liliane, FOREST Christophe, MALLET Catherine

**Etaient absents excusés** VERDIER Nadine, MARTIN Patrice, MATTELY Alain, LANGLAIS Christine

**Pouvoirs donnés** à ALLEGRE Daniel par LANGLAIS Christine, à VERON Liliane par VERDIER Nadine

Le Conseil Municipal désigne M. POURVOYEUR Stéphane secrétaire de séance et M. Ludovic BRAZY secrétaire auxiliaire

**Nombre de Conseillers :**

En exercice 15

Présents 11

Pouvoirs 2

Votants 13

**OBJET :**

RCEA

**Mise en concession  
autoroutière**

La RCEA traverse le département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2X2 voies.

Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès.

Un débat public national est mis en place par l'Etat à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2X2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par

Voix pour : 13

Voix contre : 0

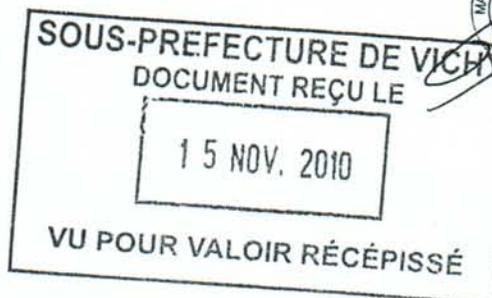
Abstentions : 0

- Manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais
- Insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

**Pour extrait conforme**

Le Maire

Daniel ALLEGRE



Certifié exécutoire

Reçu en Sous Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :